

Université Abderrahmane-Mira. Bejaia

Faculté : Sciences Humaines et Sociales.

Département : Psychologie et d'orthophonie.

Spécialité : philosophie

Module : philosophie politique

### **La philosophie politique d'Aristote.**

Contrairement à la plupart des philosophes, l'expérience politique d'Aristote est indéniable : tuteur d'Alexandre le Grand, ami du Roi de Macédoine et grand voyageur, Aristote a nourri sa réflexion politique en côtoyant le pouvoir tout autant qu'en fréquentant Platon et ses théories politiques. La Politique, son œuvre de philosophie politique majeure, résulte de ces diverses expériences, lesquelles assoient la légitimité de cette œuvre.

La Politique vise à définir la science politique et son objet via une description de la nature des régimes politiques.

L'approche d'Aristote diffère de celle de Platon, qui préfère bâtir un système politique idéal et théorique, alors qu'Aristote préfère une approche réaliste et descriptive.

#### **Les notions clés de la Politique d'Aristote :**

Toutes les associations sont formées dans le but de parvenir au Bien, pose Aristote en préambule. La cité grecque, ou polis, est l'association la plus commune dans le monde grec, contenant toutes les autres associations, telles que les familles et les associations professionnelles. En tant que tel, la Cité doit viser le plus grand bien. Ceci induit donc une vision téléologique de la politique. Aristote conclut que « l'homme est un animal politique » : nous ne pouvons atteindre la vie bonne qu'en vivant dans une polis.

En présentant les relations économiques au sein de la Cité, Aristote défend la propriété privée, condamne le capitalisme excessif et l'esclavage.

Aristote identifie la citoyenneté avec l'exercice d'une fonction publique. Dans le cas d'une révolution, où la citoyenneté et la Constitution changent, le citoyen ne peut être tenu responsable de ses actions avant la révolution. Ce principe inspirera toutes les lois d'amnistie un peu partout dans le monde.

- Aristote et les six formes de régimes politiques :

Aristote identifie six types de constitution, trois jugées justes (monarchie/aristocratie/démocratie) et trois considérées comme injustes (tyrannie/oligarchie/anarchie). Le critère d'une constitution est celui du Bien commun : un régime est juste quand il profite à tous :

La Monarchie : une constitution est une monarchie sur le pouvoir est exercé par une personne et que les lois visent le bien public. Mais si ce monarque exerce le pouvoir dans son intérêt, la monarchie devient une tyrannie.

L'aristocratie : une constitution est une aristocratie quand le pouvoir est contrôlé par une élite visant le bien de tous, mais dégénère en oligarchie si les dirigeants sont mauvais.

La démocratie : la démocratie est le régime du peuple mais ce régime peut verser dans l'anarchie lorsque les démagogues prennent le pouvoir.

- La Justice dans La Politique

Aristote propose un principe de justice distributive, afin que les prestations soient réparties aux citoyens différents de façon différente, en fonction de la contribution apportée par chacun au bien-être de la Cité.

Dans les livres IV à VI, Aristote se détourne de ses spéculations théoriques pour examiner, tel un politologue, les institutions politiques telles qu'elles existent dans le monde grec. Il observe que les besoins des Cités varient considérablement en fonction de leur richesse, de leur population, de leur politique de classes. La plus grande tension constatée par Aristote est l'inégalité économique entre riches et pauvres, génératrice de division dans les Cités. C'est pourquoi Aristote prône l'établissement d'une classe moyenne forte, seule à même de maintenir un équilibre et de protéger la Cité contre la corruption et l'oppression. En ceci, l'intuition politique Aristote est tout à fait moderne et inspirera notamment Rawls dans sa *Théorie de la Justice*.

- Aristote et la séparation des pouvoirs

Les trois branches du gouvernement civique sont le législatif (fondé sur la délibération en assemblée), l'exécutif et le judiciaire : le législatif crée les lois que l'exécutif met en œuvre puis que le judiciaire fait respecter. Selon Aristote, l'accès aux fonctions publiques n'a pas à être égalitaire, mais il faut se garder d'exclure un groupe du pouvoir, car l'exclusion du pouvoir est le germe de la sédition, autrement dit de la corruption du régime.

Dans les livres VII et VIII, Aristote dessine son Etat idéal : cette Constitution aurait pour rôle d'assurer le bonheur de tous et de chacun, en favorisant la vie théorétique (vie contemplative, tournée vers la sagesse et la recherche de la vérité). Car même si Aristote accorde à l'action politique une certaine dignité, il reste que la vie intellectuelle doit primer car la politique n'est qu'un moyen qui doit servir la contemplation. La Cité idéale doit être assez grande pour vivre en autosuffisance, mais assez petite pour assurer le lien social entre les citoyens. Bien sûr, cette conception de l'Etat parfait repose sur deux présupposés :

– un régime direct (non représentatif)

– l’esclavage, lequel permet aux citoyens d’exercer leur charge publique. L’esclavage est ainsi la condition de la liberté du citoyen. Ce point servira d'angle d'attaque à Hegel dans la Philosophie du droit pour dénoncer la soi-disant “belle liberté grecque”, en réalité fondée sur l'esclavage.

- Conclusion sur la Politique d’Aristote :

Aristote, en représentant de la tradition rationaliste en politique, fonde sa théorie politique sur des postulats naturalistes (l’homme doit vivre en communauté) et défend une conception de la citoyenneté très élaborée, faisant de l’engagement civique la clé de voûte d'une bonne constitution. Son approche non-normative des constitutions est une innovation. En résumé, peu importe la forme du régime, seule compte sa nature et son principe. C’est une leçon que retiendra Montesquieu dans De l'Esprit des Lois.